

tances où s'est trouvée l'Italie depuis qu'il est assemblé, que le spectacle de sa bruyante impuissance et quelquefois celui d'une coupable opposition à l'autorité du Souverain-Pontife. A la nouvelle de la défaite de l'armée piémontaise, le conseil, qui avait suspendu ses séances pendant la crise ministérielle, s'est réuni de nouveau et a rédigé une adresse qu'une commission a été chargée de présenter au Saint-Père, le 2 août. Voici le texte de cette adresse :

« Dans les calamités de la patrie, la chambre des députés s'adresse à votre bonté, au nom de laquelle l'Italie s'est levée pour la défense du droit de sa nationalité, consacrée par les paroles que vous avez adressées à la puissance qui ne veut consolider sa domination que par le fer.

« L'indépendance de l'Italie ne peut être assurée si l'Italie tout entière n'est pas indépendante. Pour tous, tant que nous sommes, il s'agit aujourd'hui d'être ou de n'être pas Italiens ! Pour vous, prince, il s'agit de gouverner un peuple libre ou de servir avec nous l'étranger. Pour vous, ô Pontife, il s'agit de défendre les biens de l'Eglise, dont vous êtes le vénérable chef. La chambre des députés veut absolument défendre jusqu'à la dernière extrémité tous les droits de l'Eglise, du peuple, de la nation.

« O Père saint, ayez confiance dans les représentants du peuple, élus sous l'empire de la loi sanctionnée par vous, comme eux-mêmes ont foi en vous. Ayez foi dans notre religion, dans l'amour que nous vous portons, et qui, lui aussi, est un culte.

« Secourez-nous, secourez l'Italie, au nom de Dieu ! Nous croyons nécessaire d'appeler sous les drapeaux un nombre suffisant de volontaires, de mobiliser la garde civique, de conduire sous vos drapeaux une légion étrangère, de fournir au trésor de l'Etat des ressources extraordinaires. Nous sommes décidés à tous les sacrifices, parce que nous voulons absolument sauver l'Etat pour vous, la gloire et l'indépendance pour l'Italie, l'honneur pour tous ! Nous voulons sauver encore l'Etat des discordes intestines, des bouleversements néfastes qui nous menacent, si nous ne dirigeons pas vers un but salutaire l'enthousiasme du peuple, et si vous ne corroborez pas notre autorité par la vôtre. O bienheureux Père, écoutez les vœux de vos enfants dévoués, faites que sous le règne de Pie IX, la mémoire d'un désastre italien ne pèse pas sur notre conscience comme un remords.

#### Réponse du Souverain-Pontife.

« J'aime à voir que vous invoquez, dans votre adresse, le statut fondamental ; c'est lui aussi qui dictera ma réponse. Vous me

demandez des mesures extraordinaires : avant que je prenne à cet égard un parti, vous savez qu'elles doivent être discutées par le haut conseil. En attendant, il est bon de vous apprendre, Messieurs, qu'on n'improvise par des armées. Le grand capitaine, qui vivait encore quand j'étais jeune, et que vous avez tous connu, sinon personnellement, du moins par l'histoire, ne se hasarda jamais à mettre en campagne, au milieu même de ses derniers revers, des hommes inexpérimentés et qui n'étaient pas rompus à la discipline militaire. Vous parlez d'appeler des légions étrangères ; mais avant que cet appel ait produit son effet, et que ces légions nous soient arrivées, bien des jours s'écouleront ; et, vous le savez, nous sommes sous le poids de dangers qui ne nous permettent pas d'attendre. Espérons plutôt que la Providence divine pourvoira aux besoins de notre territoire et de l'Italie par des moyens que nous ne connaissons pas, mais que nous devons adorer.

« Il y a parmi vous un bon nombre de députés qui ne se laissent pas entraîner par leurs passions, et qui connaissent les vrais besoins du pays, dont le plus grand, le plus pressant est le rétablissement de l'ordre public opprimé et foulé aux pieds.

« Que mon amour et ma bénédiction vous accompagnent.»

Le ministère Mamiani, qui venait d'être modifié, se reconnaissant incapable de suffire aux nécessités d'une situation dont il a si malheureusement aggravé le péril, n'a su que renouveler l'offre de sa démission. Cette fois elle a été formellement acceptée. Le soir même, Pie IX a fait publier la proclamation suivante :

« L'agitation qui s'est emparée des esprits, par suite des événements qui s'accomplissent successivement, demande vivement à être calmée autant qu'il dépend de nous, et veut que nous ranimions la confiance. Le ministère, depuis long temps démissionnaire, a renouvelé aujourd'hui ses instances pour sa retraite définitive. Ne pouvant demeurer ainsi, nous avons appelé et fait venir à Rome le pro-légat d'Urbino et Pesaro, comte Fabri, qui fera partie de la nouvelle combinaison ministérielle. Ces soins que nous avons pris doivent ranimer dans l'esprit de tous les bons citoyens la confiance, qui sera encore mieux rassurée par les mesures que le gouvernement jugera opportun d'adopter.

« Quelques-uns se plaignent qu'on n'ait pas pris des mesures pour remédier aux choses de Ferrare ; pourtant nous n'avons pas hésité à faire connaître nos sentiments qui ont été déjà exprimés par notre cardinal secrétaire d'Etat, et qui ont été manifestés aussi à Vienne. Nous avons déjà dit,

et nous répétons encore, que notre volonté est qu'on défende les frontières de l'Etat, et que nous ayons à cet effet autorisé le précédent ministère à prendre les moyens opportuns.

« Du reste, il n'est que trop vrai que dans tous les temps et sous tous les gouvernements les périls extérieurs sont mis à profit par les ennemis de l'ordre et de la tranquillité publique, pour troubler les esprits et les cœurs des citoyens, que nous désirons toujours, mais plus particulièrement en ces moments, être unis de concert. Que Dieu veuille à la garde de l'Italie, de l'Etat de l'Eglise et de cette ville ; qu'il en confie la protection immédiate à la grande protectrice de Rome, Marie très-sainte, et aux princes des apôtres ; et quoique plus d'un sacrilège ait affligé la capitale du monde catholique, nous conservons la confiance que les prières de l'Eglise monteront en présence du Seigneur pour faire descendre les bénédictions qui confirmeront les bons et ramèneront ses ennemis dans les voies de l'honneur et de la justice.

« Donnée à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, sous le sceau du Pêcheur, le 2 août 1848, troisième année de notre pontificat.

#### PIUS PP. IX

Le nouveau ministère n'était pas encore définitivement formé au départ du courrier. L'attitude de la garde civique était peu rassurante. Les volontaires nouvellement arrivés de Vicence inspiraient aussi beaucoup d'inquiétude, mais les bons citoyens avaient foi dans le secours du ciel et la sagesse de Pie IX.

#### PARIS, 12 août.

N'est-ce pas une chose déplorable à dire que le droit de pétition, qui devrait être, chez une nation libre, le droit le plus sérieux et le plus respectable, soit justement le moins respecté par les pétitionnaires eux-mêmes ? N'y a-t-il pas quelque chose de mortifiant pour un peuple comme le nôtre, ayant la prétention d'être le plus spirituel de la terre, de voir toutes les semaines une foule de gens qui semblent prendre à tâche de démontrer à la face du monde entier la vanité de cette prétention nationale ?

C'est là cependant le triste spectacle auquel nous sommes condamnés tous les samedis en entendant lire à la tribune le rapport des pétitions, sans que, par égard pour la solennité des débats et la majesté de la représentation nationale, il ait été fait justice dans les bureaux des extravagances et du ridicule du bon nombre de ces pétitions, qui ne devraient pas franchir le seuil de la salle des séances.

Un journal du soir prétend que ces sortes de pétitions ont leur bon côté, "qu'elles